

Monsieur le Président,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Il y a un an, à cette tribune, je vous disais que 2005 serait une année charnière des plus importantes pour le devenir des hôpitaux de notre province..... mais, vous le savez, rien n'est simple en Luxembourg !

Si l'année 2005 a vu, comme prévu, en février, le consortium d'experts remettre à la Députation permanente et à la CHL (c'est à dire à la Coordination hospitalière provinciale) ses propositions pour l'élaboration d'un Plan Médical Global à 2015, depuis cette date, il faut bien reconnaître que les décisions communes entre Hôpitaux n'ont pas été nombreuses ni fondamentales.

Force est de constater qu'il existe de gros freins au dialogue avec certaines institutions et cela est bien regrettable.

L'intérêt premier, qui devrait être le maintien des soins de santé de qualité et de proximité sur l'ensemble du territoire, est quelquefois mis de côté au profit d'intérêts qu'il m'est parfois difficile de comprendre.

Quoiqu'il en soit, puisque 2005 a été en retrait par rapport à mes attentes, j'espère qu'une politique hospitalière volontariste verra enfin le jour en 2006 et que des contacts plus approfondis et des nouvelles synergies à long terme vont pouvoir être concrétisés entre Intercommunales... mais pour discuter, il faut au moins être à deux autour de la table.

Afin de susciter un maximum le dialogue et bien entendu approfondir les propositions qui avaient été émises par le consortium d'experts, un projet de convention pour la mise à disposition d'une cellule d'accompagnement et d'expertise à la mise en place et au suivi de l'avant-projet de Plan Médical Global et des plans de gestion des hôpitaux de la province a reçu un avis favorable des différents pouvoirs organisateurs et notamment de l'IFAC.

Cette cellule, dont les compétences en matière d'expertise managériale, médicale et financière sont reconnues, devrait être opérationnelle début février 2006.

Elle sera prise en charge à concurrence de 50% par la Région Wallonne (les Départements des Ministres VIENNE et COURARD) et à 50% par les Intercommunales, soit 12.500 euros par Intercommunale (soit 51% par les associés communaux et 49% par la Province).

Les missions et actions de ce groupe d'experts ne s'inscrivent pas dans un contexte de simple consultance ou d'expertise à disposition des institutions mais bien d'accompagnement volontariste et positif de tous les acteurs et institutions en vue de réaliser les objectifs.

Ces missions ne mettent et ne mettront cependant aucunement en cause l'autonomie de gestion de chaque institution qui reste seule responsable des décisions prises sur base des propositions émises selon la méthodologie convenue et dans le respect des objectifs poursuivis.

Je tenais à vous lire ce passage important de la convention. À garder en mémoire.

Comme vous pouvez le constater, 2006 doit permettre de fixer le paysage hospitalier de demain... mais il faut le vouloir ce paysage... Il faut prendre ses responsabilités...aussi difficiles soient-elles parfois...

Certains d'entre vous ont vécu des moments difficiles, stressants, notamment lorsque le risque de fermeture de la maternité de Bastogne s'est présenté.

Mais vous avez pu constater et j'espère apprécier que la Direction, les médecins et les Administrateurs ont mis tout en œuvre pour régler, dans l'urgence mais au mieux, cette difficile situation qui doit malgré tout interpeller.

Pour conclure mon propos, je voudrais vraiment que vous compreniez que ce n'est qu'ensemble que nous pourrons préparer le futur.

Avec vous, les membres du personnel ouvrier, administratif et soignant, avec le corps médical et son Conseil, avec le soutien des organisations syndicales et enfin avec les associés tant communaux que provinciaux qui ont, jusqu'à présent, souvent été à vos côtés.

Si nous avons tous le même objectif, ce que j'espère, alors regardons dans la même direction et ne nous laissons pas emporter dans une année électorale par des décisions qui ne seraient prises que pour se donner bonne conscience !

Pensons à nos enfants qui, plus tard, voudrons aussi pouvoir se faire soigner en province de Luxembourg et dans de bonnes conditions.

Je voudrais, au nom de la Députation permanente, vous remercier pour le sérieux avec lequel vous accomplissez votre travail au quotidien.

J'espère que 2006 vous apportera, dans votre vie privée, joie, santé, bonheur et prospérité et la stabilité et le calme que vous méritez dans votre travail.

Je vous remercie.

Jean-Marie CARRIER
Député permanent
aux Affaires sociales et hospitalières.